

Règlement de la Bacchanale

Pour des raisons de crise sanitaire Covid-19, pas d'inscription sur place le jour de la course.

Port du masque obligatoire jusqu'à la ligne de départ.

Respect des règles sanitaires.

Course ENFANT annulée.

1 – **La Bacchanale** est une épreuve sportive qui se compose de trois courses libres sur une distance de 11,450 kms ou 5 kms pour les adultes et 1km pour les enfants à parcourir une fois sur chemins et routes goudronnées. Les circuits sont fléchés. Le départ et l'arrivée ont lieu à l'espace culturel place François Cévert (lieu des inscriptions). Les organisateurs assurent la sécurité des carrefours. Le temps de course maximum est de 2h, après ce délai, la sécurité des coureurs n'est plus assurée par les organisateurs. Douches et vestiaires non assurés.

2 – **L'épreuve pour les adultes** se compose d'un parcours de 11,450 km et d'un nouveau de 5km. Elle est ouverte à tous, à partir de la catégorie « cadet 2004-2005 ». Inscription par courrier ou par internet. Départ 10h00.

L'épreuve pour les enfants ANNULEE POUR 2020 est de 1km. Elle est limitée à 150 participants. Les catégories poussins (2010/2011), benjamins (2008/2009), minimes (2006/2007) sont chronométrées. Départ 10h15.

L'éveil athlétique (enfants nés en 2012 et 2013) N'EST PAS CHRONOMÉTRÉ.

3 – **Pour les licenciés FFA et FFTRI** la présentation de la licence de l'année en cours est obligatoire. Pour les enfants aucun dossard n'est remis aux entraîneurs de club ou enseignants mais seulement aux participants inscrits avec contrôle d'identité par l'organisateur. Pour les clubs la licence est demandée pour pouvoir récupérer son dossard. **Tout enfant courant sans dossard est sous la seule responsabilité de ses parents ou tuteurs.** L'autorisation des représentants légaux est obligatoire (volet à remplir sur le bulletin).

Les non licenciés enfants et adultes doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de deux ans.

4 – **Les participants licenciés** bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance. Elle décline toute responsabilité pour d'éventuels accidents physiologiques immédiats ou futurs. L'organisation prévient les participants qu'ils s'engagent à leurs risques et périls et qu'ils renoncent expressément à faire valoir des droits quelconques vis-à-vis de l'organisation.

Présentation de la carte d'identité obligatoire au moment de la remise du dossard

5 – **Une assistance médicale** est assurée sur place (médecin et ambulance). Un ravitaillement léger (Boisson) attend les participants à mi-parcours.

6 – **Un classement informatique général au scratch est établi.** Sont récompensés les 3 premiers au scratch hommes et femmes de chaque parcours.

7- **Les participants autorisent expressément les organisateurs** de la course ainsi que leurs ayants droit, à utiliser librement les images sur lesquelles ils peuvent apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement, sur tous les supports de communication édités par la Ville de Vaison-la-Romaine (magazine d'informations, site Internet, etc.) pour une durée de 3 ans.

8 – **Le prix de l'engagement pour la course** de 11,450km est fixé à 10€. Pour les 5km le montant est fixé à 8€.

9 – **L'organisation se réserve le droit**, en cas de nécessité, de modifier ce règlement.

10 – **De par son inscription**, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance de ce présent règlement et en accepte les clauses.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de la course ou de non-participation du coureur.

Cependant, pour l'épreuve 2020, en cas d'annulation due aux circonstances sanitaires, les paiements seront reportés sur la prochaine édition qui aura lieu le 14 novembre 2021.